

SÈVRES

DOSSIER D'INSCRIPTION à la formation BMA par l'apprentissage 2019-2021

Conditions pour présenter une candidature

Les candidats doivent être titulaires :

- d'un CAP ou de tout diplôme de niveau V,
- d'un baccalauréat ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme de niveau IV (ex. : BMA),
- ou d'un diplôme supérieur (niveau III, II ou I).

Ces diplômes ont été obtenus en France ou dans un État de l'Espace économique européen.

Ils doivent être âgés de moins de 30 ans au 2 septembre 2019 (date de l'entrée en scolarité).

Pièces à fournir pour la constitution du dossier de candidature

- 1 - Pièce d'identité (format PDF)
- 2 - Photo d'identité (format JPEG)
- 3 - Curriculum vitae (format PDF)
- 4 - Copie des diplômes (format PDF)
- 5 - Lettre de motivation (PDF)
- 6 - Dossier artistique (PDF)
- 7 - Formulaire d'inscription dûment daté et signé (PDF)

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site internet

www.sevresciteceramique.fr

ou peuvent être demandés par e-mail à formation@sevresciteceramique.fr

à compter du 11 février 2019 jusqu'au 12 avril 2019.

Ils devront être retournés complets par voie électronique à formation@sevresciteceramique.fr le 19 avril 2019 au plus tard à 23 heures (heure de Paris). Passé cette date, aucun dossier ne sera accepté.

Les conditions d'âge et de diplômes s'apprécieront à la date de la rentrée scolaire 2019-2020.